

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UNSC/COMMISSION



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.140
15 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 14 décembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Two 1/ : Entre 4 heures 2/ et 9 h 30, 400 explosions à l'ouest du PO. Entre 11 heures et 14 heures, 400 explosions au sud-sud-est du PO.

b) Patrouille 32 /point 2345-3054 (coordonnées approximatives)/ : Entre 10 h 25 et 10 h 27 tir d'arme automatique par des forces non identifiées au sud de la position de la patrouille. Entre 11 h 8 et 11 h 13 tir de mortier par les forces syriennes (confirmé par la patrouille 38). Entre 13 h 15 et 13 h 45 tir d'arme automatique par des forces non identifiées au sud-sud-est de la position de la patrouille.

c) Patrouille 41 /point 2367-3026 (coordonnées approximatives)/ : Entre 10 h 55 et 11 h 15 tir d'artillerie par les forces syriennes.

d) PO Seven : Entre 11 h 50 et 11 h 53 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

e) Patrouille 31 /point 2449-2952 (coordonnées approximatives)/ : Entre 12 h 47 et 13 h 9 tir d'artillerie par des forces non identifiées au sud-sud-est de la position de la patrouille.

f) Patrouille 44 /point 2519-2911 (coordonnées approximatives)/ : Entre 12 h 53 et 13 h 11 tir d'artillerie par les forces syriennes.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

g) Patrouille 38 /point 2395-3040 (coordonnées approximatives)/ : Entre 13 h 4 et 13 h 9 tir d'armes individuelles par des forces non identifiées au nord-ouest de la position de la patrouille.

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles le 14 décembre :

a) A 6 heures les forces syriennes auraient avancé au sud-est de Quneitra.

b) A 11 heures l'artillerie syrienne aurait ouvert le feu au sud-est de Mazraat Beit Jinn /point 2350-3010 (coordonnées approximatives)/.

c) A 12 h 48 l'artillerie syrienne aurait ouvert le feu dans la région de l'ancien PO 3.

d) A 13 h 15 l'artillerie syrienne aurait ouvert le feu sur Tell Aantar /point 2518-2828 (coordonnées approximatives)/.

e) A 13 h 40 l'artillerie syrienne aurait ouvert le feu au nord-ouest de Kodna /point 2686-2333 (coordonnées approximatives)/.

La plainte d) a été confirmée par les observateurs de l'ONU (voir ci-dessus l'alinéa f) du paragraphe 1).

La plainte b) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU mais on peut la rapprocher des observations de la patrouille 41 (voir ci-dessus l'alinéa c) du paragraphe 1).

Les plaintes a), c) et e) n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.
